

Réunion du Conseil Municipal du 21 juillet 2016

Le vingt-et-un du mois de juillet deux mil seize à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : Christophe GUILLARME, maire, Michel GRAND, Mireille PALMIER, Nathalie BLANCHARD adjoints, Joëlle BAYARD, Jean-Jacques COGNARD, Fabienne ETAIX, Véronique PONTON, Fabien MARTINON, Dominique DUBOIS, Maurice ROCLE

Absents excusés : Bernard NAULIN donne pouvoir à Christophe GUILLARME, Edouard PONCET, Mireille LAURENDON, Pierre DENIS

Secrétaire de séance : Mireille PALMIER

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – Délibération 1607001

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 juin, approuvant le projet de schéma de coopération intercommunale. Cependant, suite à une erreur sur l'arrêté préfectoral, un nouvel arrêté a été transmis par la Préfecture le 15 juin. Pour conforter la sécurité juridique de la délibération en raison de ce nouvel envoi, il convient de prendre une nouvelle délibération.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce projet de regroupement.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, 9 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions :

D'émettre un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

REGLEMENT ASSAINISSEMENT – Délibération 1607002

Vu la délibération du 1er mars mai 2012 approuvant le règlement d'assainissement,

Vu la délibération du 7/5/2015 portant révision n°1 du règlement d'assainissement,

Considérant qu'il convient d'apporter des informations complémentaires au règlement d'assainissement,

Monsieur le maire propose de modifier l'article 7 chapitre 3 du règlement comme suit :

En cas de raccordement sur un réseau en servitude dans le domaine privé, le pétitionnaire doit obtenir l'autorisation de réaliser le branchement. Pour les parties de réseaux de branchements en transit dans les servitudes, les règles de raccordement sont les mêmes que sous la voie publique.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de l'article numéro 7 du règlement d'assainissement.

RAPPORT 2015 PRIX ET QUALITE DE L'ASSAINISSEMENT – Délibération 1607003

Monsieur GUILLARME, maire, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Il présente donc les données principales pour la commune : 525 foyers facturés, 58 421 m³ d'eau consommés, montant de la redevance 2015 : 54 178.28 €, montant annuel pour 120 m³ : 102 €

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services-eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.
- Décide de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr

NOMINATION COORDONNATEUR RECENSEMENT – Délibération 1607004

Monsieur le Maire rappelle les dates du recensement de la population : du 19 janvier au 18 février 2017. Il convient de nommer un coordonnateur communal qui sera chargé de saisir les informations transmises par les agents recenseurs et les faire suivre à l'INSEE.

Monsieur le Maire propose de nommer en tant que coordonnateur, Christèle Prévost, adjoint administratif, qui sera secondée par Fabienne ETAIX, élue.

Approuvé à l'unanimité.

Il informe le conseil que pour l'instant nous n'avons qu'un seul agent recenseur.

SUBVENTION CLASSARDS :

Monsieur le Maire avait soumis l'idée que les classards servent l'apéritif de la fête afin de libérer les membres du conseil pour qu'ils puissent profiter de ce moment. En contrepartie, il aurait proposé de voter une subvention pour leur association.

Des parents de classards étant contre cette idée, Monsieur le Maire indique qu'il ne la proposera pas au vote.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Convention avec la Préfecture pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité : Délibération 1607004**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré à l'offre d'accompagnement proposée par le Département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

La convention de partenariat étant arrivée à échéance, il convient de renouveler notre adhésion pour une durée de 5 ans.

Le conseil valide à l'unanimité.

- **Convention CAPEA pour la location des salles des fêtes : Délibération 1607005**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 juin 2016 fixant les tarifs de location avec la société CAPEA. Il propose de signer une convention de partenariat avec la société CAPEA pour une durée de 3 ans et de valider les tarifs suivants, qui seront renégociés au terme de la première année :

	Demi-journée	Journée	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours
Balcons du Forez	600,00 €	1 000,00 €	1 700,00 €	2 200,00 €	2 700,00 €	3 200,00 €
Salle du bourg	500,00 €		850,00 €	1 100,00 €	1 350,00 €	1 600,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs de location indiqués ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la société CAPEA pour fixer les modalités de location de la salle les balcons du Forez et de la salle du bourg.

- Monsieur le Maire s'en rendu à une réunion en préfecture de la Loire, suite aux attentats. Le préfet a rappelé qu'il convient de sensibiliser les habitants et les amener à être attentifs à leur environnement. Cette demande du Préfet rentre tout à fait dans le cadre de notre démarche « voisins vigilants »
- Don du sang le 7 septembre
- Fête patronale : la course cycliste ne sera pas reconduite. On remplacera par une course hors fête, le tour du Pays Roannais dans deux ans.
- Fleurissement des Montagnes du Matin : passage du jury le 18 août.

TOUR DE TABLE :

- Maurice ROCLE soulève le problème de sécurité du la RD1082 : les véhicules qui déchargent à l'entreprise E2F (ex Feurs Motoculture) empiètent sur la voie. Monsieur le Maire indique que cette entreprise a eu son permis d'agrandir avec avis favorable du département qui a la compétence.
- Lotissement ROUBI : le terrassement pour les accès a été fait
- Mireille PALMIER fait le point sur la prochaine rentrée scolaire : 105 élèves, soit une baisse d'effectifs par rapport à 2015.
Les TAP sont reconduits les jeudis après-midi à partir du 8 septembre.
La commission consultative TAP se réunira en septembre pour créer un questionnaire qui sera transmis aux parents.
- Travaux au presbytère : les fenêtres sont posées, la suite des travaux se fera fin août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25
Prochain conseil le 22 septembre.